



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

COMPTRE-RENDU

Montreuil, le 10 mars 2017

CE SNCF RÉSEAU IDF DU 23 FÉVRIER 2017

**Le 27 février 2017,
la direction de la SNCF a publié
les comptes clos de l'année
2016.**

**La gestion ultra-libérale de
l'entreprise publique de service
public et un recours accru à
l'externalisation et à la sous-
traitance dans tous les
domaines d'activité, ont permis
un bénéfice de 567 millions
d'euros, dans un contexte de
faible croissance.**

Régénération caténares et sous-traitance : point sur la stratégie de l'entreprise

Dans le cadre du remplacement de 180 kilomètres de caténares sur le RER C, SNCF Réseau a signé un contrat de 277 millions d'euros avec un groupement d'entreprises.

La CGT s'insurge contre la politique d'externalisation à outrance de l'entreprise, qui est du reste parfaitement consciente que les sous-traitants « ne sont pas au niveau » (cf. déclaration du Président de SNCF Réseau devant la Commission Sénatoriale de l'aménagement du territoire).

Il en va ici d'un transfert de savoir-faire et de compétences, qui sert les intérêts de la finance et des patrons des entreprises privées et aboutit, in fine, à une mise en concurrence des cheminots au statut et à la casse du service public ferroviaire.

La CGT dénonce une aggravation des risques d'accidents graves et de quasi-accidents. La sécurité semble être devenue la « variable d'ajustement ». La Direction ne respecte pas son engagement de faire de la sécurité une priorité, car ce sont bien le statut et des conditions de travail optimums (incluant notamment un temps de repos suffisant) qui font la sécurité !

En façade, la Direction fait valoir que la SNCF a besoin de s'appuyer sur des entreprises extérieures et clame haut et fort que la démarche d'externalisation doit être strictement encadrée, eu égard en particulier aux questions liées à la sécurité.

La réalité est tout autre, malgré une augmentation sans précédent des budgets de régénération (+70% en trois ans), la stratégie et les bilans à tous niveaux démontrent bien une volonté mal assumée de se passer des cheminots et de leurs compétences. Tout est mis en œuvre pour permettre à terme aux entreprises du secteur privé d'acquiescer les connaissances, l'expérience et le savoir-faire des cheminots de la SNCF.

La CGT rappelle que le recours aux entreprises extérieures ne doit être que ponctuel. Il ne peut en aucune façon devenir la règle. La CGT exige un changement de politique avec une « réinternalisation » des charges de production.

Présentation générale du projet Eole

Prolongement du RER E vers l'Ouest, il s'articule autour d'un double objectif : moderniser le réseau de Saint-Lazare ; traiter la dépendance et la surcharge du RER E.

Le projet en quelques chiffres : 57 kilomètres supplémentaires, 47 kilomètres de voies rénovées, 8 kilomètres d'infrastructures souterraines, 3 nouvelles gares, 124 rames créées, 620 000 voyageurs attendus, 3,7 milliards d'euros d'investissement, mise en service de la section centrale 2022 et ouverture du service jusqu'à Mantes-la-Jolie 2024...

La CGT soutient avec force le développement du service public ferroviaire et ne peut donc qu'être favorable au développement de nouveaux maillages et à la création de nouvelles gares. Il n'en demeure pas moins que le projet Eole soulève de nombreuses inquiétudes.

Dans un contexte d'allongement des parcours de maintenance et de désertion des services en gares et dans les voies, il est à craindre que les usagers soient laissés totalement à l'abandon lorsque surviendront des incidents. Ce projet accentue la politique de déshumanisation des gares.

Pour des raisons budgétaires, les 8 kilomètres supplémentaires de tunnel desservant les deux nouvelles gares ne devraient comporter aucune voie d'évitement. Il s'en suivra une interruption du trafic au moindre aléa. Enfin, des inquiétudes demeurent sur la solidité et la pérennité du matériel construit, ainsi que sur la fiabilité et la pertinence du système d'exploitation NExTEO.

Pour la CGT, les évolutions technologiques sont bénéfiques lorsqu'elles facilitent véritablement le travail, permettent de supprimer des tâches pénibles et/ou de réduire le temps de travail. Mais aujourd'hui, l'automatisation des tâches n'améliore pas la sécurité des usagers et ne profite pas aux cheminots. De fait, on assiste à une casse de leurs métiers et à des suppressions de postes, tandis que les opérateurs de circulation de la ligne E, en particulier, font face à d'immenses problèmes (bascules des trains qui ne se font pas, réseaux sous-dimensionnés, gares fermées, etc.). Par ailleurs, la CGT dénonce l'absence de concertation avec les Instances de Représentation du Personnel dans le cadre du projet, sur la conception des futures brigades, des parcours, des missions et des dessertes.

Projet : Déménagement de la direction générale de SNCF Réseau IDF

Le nouveau lieu d'implantation envisagé se trouve à Saint-Denis. La Direction justifie ce déménagement par le besoin d'espace supplémentaire pour améliorer les synergies entre SNCF Réseau IDF et Transilien. Elle souhaite conserver une proximité entre les équipes de ces deux entités, mais aussi pour regrouper les équipes de la DG SNCF Réseau IDF éparpillées sur le reste du territoire. 630 agents SNCF sont directement concernés, dont 400 travaillent déjà à Saint-Denis (au sein de l'immeuble Acrobates).

La CGT a interrogé la Direction, en particulier sur le coût réel du projet, les gains financiers, les surfaces des nouveaux locaux, la coordination avec Transilien et les modalités de prise en compte des situations individuelles des cheminots, la déstabilisation des collectifs de travail, l'impact négatif sur l'équilibre travail/vie privée. La CGT rappelle que certains agents ont subi jusqu'à cinq déménagements au cours des 10 dernières années. Les expériences passées montrent qu'il est vital d'anticiper très en amont l'incapacité pour certains agents de déménager et de garantir un véritable accompagnement sans pression. Une fois encore, la Direction a botté en touche en expliquant que les CHSCT concernés seraient consultés.

Dans un tel contexte, la CGT exige que soit consulté le CCGPF, deux EPIC étant concernés.

